

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DVC-SPO-2015-019
Direction de la vie communautaire
Service : des sports et du plein air
Objet : Interdiction de stationner au Festival-tournoi de soccer Métro de St-Étienne
Date : 09/06/2015

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le Festival-tournoi de soccer Métro de St-Étienne est un événement qui a lieu en juillet de chaque année depuis 1995 au parc des Grandes-Pointes. Le tournoi regroupe environ 1 000 participants, âgés entre 5 et 12 ans, des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches. Il attire entre 5 000 et 7 000 spectateurs pendant les trois jours de l'activité. L'édition 2015 aura lieu du 10 au 12 juillet 2015. L'activité est organisée par l'Association de Soccer St-Étienne-de-Lauzon Inc., organisme reconnu comme partenaire en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Lévis.

Comme le tournoi attire une foule nombreuse et que le stationnement au parc des Grandes-Pointes ne suffit pas à accueillir tous les véhicules, les gens se stationnent dans les rues avoisinantes. Les organisateurs ont pris l'habitude de rencontrer les citoyens qui habitent dans la périphérie du parc afin de les aviser que le voisinage sera plus bruyant et achalandé qu'à l'habitude. Ils ont adopté cette situation dès les premières années et leur tournoi n'a jamais fait l'objet de plaintes.

Depuis l'édition 2009, nous avons modifié pour le tournoi, la circulation dans le secteur pour faciliter l'accès au site pour les spectateurs et participants, mais également pour les véhicules d'urgence. Comme l'expérience est concluante et fort appréciée, nous souhaitons la répéter cette année. La rue la plus empruntée est celle du chemin Petit St-Jean puisqu'elle relie directement la route Lagueux et le parc. Lorsque les voitures se stationnent de chaque côté de la rue, l'espace pour circuler est fortement diminué. Afin de permettre le passage sécuritaire des véhicules, particulièrement celui des véhicules d'urgence, les organisateurs souhaitent ne permettre le stationnement que sur le côté nord du chemin Petit St-Jean.

L'interdiction de stationner affecterait le côté sud du chemin Petit St-Jean pour chacun des trois jours de l'événement. Ainsi, l'interdiction de stationner sur le côté sud sera valide du 10 au 12 juillet. Le tableau suivant donne les détails de l'horaire de fermeture :

Interdiction de stationner :

Rue affectée	Situation	Heures de fermeture
Chemin Petit St-Jean	Interdiction de stationner du côté sud de la rue, entre la route Lagueux et le stationnement du parc des Grandes-Pointes	Le 10 juillet, de 6 h à 23 h Le 11 juillet, de 6 h à 23 h Le 12 juillet, de 6 h à 21 h

La Direction des communications a pour mandat d'informer la population sur les modifications apportées à la circulation et les interdictions de stationner. Cette information sera véhiculée par voie de communiqué de presse, dans le journal municipal le LÉVIS'Informe, le Cahier municipal (journal Le Peuple) et le site Internet de la Ville. La Direction des communications rédigera une lettre circulaire visant à informer la population de l'interdiction de stationner et l'organisme s'occupera de distribuer les lettres circulaires aux résidents des rues avoisinantes au parc.

La Direction des infrastructures est également mise à contribution pour la fourniture de matériel de signalisation afin d'appliquer l'interdiction de stationner.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____	Montants	2015	2016	2017
		_____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire Michel Gagné Date : 2015 06 10 9

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**PERSONNES CONSULTÉES**

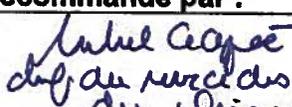
Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Michel Bernier, Direction du service de police	02/06/2015	Validation de l'interdiction de stationner et du soutien policier nécessaire à l'encadrement de l'événement
Pierre-Luc Olivier, Direction des infrastructures	03/06/2015	Validation du plan de signalisation et du soutien technique à l'événement
Nicole Rodrigue, Direction des communications	02/06/2015	Validation du plan de communication
Steve Larose, Direction du service incendie	08/06/2015	Validation de l'interdiction de stationner

RECOMMANDATION (énoncé)

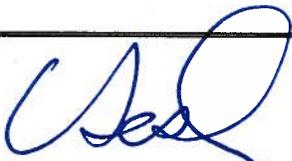
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'interdiction de stationner selon l'horaire préalablement établi pour les 10, 11 et 12 juillet 2015.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Plan de l'interdiction de stationnement

Préparé par : <u>Ariane Loignon</u>		Titre d'emploi : <u>Conseillère en sport et plein air</u>	
Recommandé par :			
 Michel Gagné chef de service des sports et des plein air			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : <u>9 10/06/2015</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
<u>En Accord</u>

Signature de la Direction générale :  **Date :** 15,06,10

Festival-tournoi de soccer Métro de St-Étienne
Du 10 au 12 juillet 2015

Parc des Grandes-Pointes / Ouest

Chemin Petit-Saint-Jean / Saint-Étienne-de-Lauzon

- LEGERIE**
-  = Parking
 -  = Toilettes
 -  = Bâtisse
 -  = École
 -  = Basketball
 -  = Baseball
 -  = Soccer
 -  = Tennis
 -  = Pétanque
 -  = Piscine
 -  = Skate-parc
 -  = Jeux d'enfants

